ANNEXE 3 : Niveau de vote des crédits budgétaires des établissements et services relevant du cadre de budget prévisionnel

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux publics votent leurs prévisions budgétaires comme suit :

- pour la section d'exploitation, par groupes fonctionnels¹;
- pour la section d'investissement, au niveau de comptes principaux².

1) COMPOSITION DES GROUPES FONCTIONNELS (SECTION D'EXPLOITATION)³

1.1) Charges d'exploitation

- Groupe fonctionnel I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » (codifié 011 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 60;
- -611;
- 624, 625, 626 et 628;
- 709 et 713 (en dépenses).
- Groupe fonctionnel II « Dépenses afférentes au personnel » (codifié 012 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 621 et 622
- 631 et 633;
- 64.
- Groupe fonctionnel III « Dépenses afférentes à la structure » (codifié 016 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 61 (sauf compte 611);
- 623 et 627;
- 635 et 637;
- 65, 66, 67 et 68

1.2) Produits d'exploitation

- Groupe fonctionnel I « Produits de la tarification » (codifié 017 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend le compte suivant :

- 73.

¹ Article L.315-15 du code de l'action sociale et des familles.

² Arrêté du 29 décembre 2016 fixant la composition des titres prévus à l'article R.314-214 du code de l'action sociale et des familles et le niveau de vote des crédits d'investissement des établissements publics sociaux et médico-sociaux (NOR : AFSA1619041A)

³ La composition des groupes fonctionnels est fixée par l'arrêté du 20 décembre 2021 relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L. 315-15 du code de l'action sociale et des familles (NOR : SSAA2132928A)

- Groupe fonctionnel II « Autres produits relatifs à l'exploitation » (codifié 018 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 70, 71, 72, 74 et 75;
- 603, 609, 619, 629, 6419, 6429, 6439, 6459, 6469, 6479 et 6489 (en recettes).
- Groupe fonctionnel III « Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables » (codifié 019 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 76, 77, 78 et 79.

2) COMPOSITION DES COMPTES PRINCIPAUX (SECTION D'INVESTISSEMENT)4

Les comptes principaux sont ouverts en emplois et en ressources.

Ils correspondent:

- aux comptes à deux chiffres pour la classe 1 (chapitres 10, 13, 14, 15 et 16);
- aux comptes à deux chiffres pour la classe 2 (chapitres 20, 21, 23, 26, 27, 28 et 29);
- aux comptes 39, 49 et 59;
- au compte 481.

_

⁴ La composition des comptes principaux est définie dans l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant la composition des titres prévus à l'article R.314-214 du code de l'action sociale et des familles et le niveau de vote des crédits d'investissement des établissements publics sociaux et médico-sociaux (NOR : AFSA1619041A)

ANNEXE 4 : Niveau de vote des prévisions budgétaires des établissements et services relevant du cadre d'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD)

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux publics qui relèvent du cadre d'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) votent leurs prévisions budgétaires comme suit :

- pour le compte de résultat prévisionnel (crédits d'exploitation), par groupes fonctionnels⁵;
- pour le tableau de financement prévisionnel (crédits d'investissement), par titres⁶.

1) COMPOSITION DES GROUPES FONCTIONNELS (COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL) 7

1.1) Charges d'exploitation

- Groupe fonctionnel I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » (codifié 011 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 60;
- -611;
- 624, 625, 626 et 628;
- 709 et 713 (en dépenses).
- Groupe fonctionnel II « Dépenses afférentes au personnel » (codifié 012 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 621 et 622
- 631 et 633;
- 64.

Groupe fonctionnel III « Dépenses afférentes à la structure » (codifié 016 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 61 (sauf compte 611);
- 623 et 627;
- 635 et 637;
- 65, 66, 67 et 68.

1.2) Produits d'exploitation

- Groupe fonctionnel I « Produits de la tarification » (codifié 017 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend le compte suivant :

- 73.

⁵ Article L.315-15 du code de l'action sociale et des familles

⁶ Arrêté du 29 décembre 2016 fixant la composition des titres prévus à l'article R.314-214 du code de l'action sociale et des familles et le niveau de vote des crédits d'investissement des établissements publics sociaux et médico-sociaux (NOR : AFSA1619041A)

⁷ La composition des groupes fonctionnels est fixée par l'arrêté du 20 décembre 2021 relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L. 315-15 du code de l'action sociale et des familles (NOR : SSAA2132928A)

- Groupe fonctionnel II « Autres produits relatifs à l'exploitation » (codifié 018 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 70, 71, 72, 74 et 75;
- 603, 609, 619, 629, 6419, 6429, 6439, 6459, 6469, 6479 et 6489 (en recettes).
- Groupe fonctionnel III « Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables » (codifié 019 dans l'application Hélios)

Ce groupe comprend les comptes suivants :

- 76, 77, 78 et 79.

2) COMPOSITION DES TITRES (TABLEAU DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL)8

2.1) Emplois

- Titre 1 « Remboursement des dettes financières » (codifié 021 dans l'application Hélios)

Ce titre comprend le compte suivant :

- 16.
- Titre 2 « Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé » (codifié 022 dans l'application Hélios)

Ce titre comprend les comptes suivants :

- 20, 21, 23, 26 et 27 (sauf 2768).
- Titre 3 « Autres emplois » (codifié 026 dans l'application Hélios)

Ce titre comprend le compte et le chapitre suivants :

- -481;
- Chapitre 071 Annulation de titres sur exercices clos⁹

2.2) Ressources

- Titre 1 « Augmentation des capitaux propres » (codifié 027 dans l'application Hélios)

Ce titre comprend les comptes suivants :

- 10 et 13.
- Titre 2 « Augmentation des dettes financières » (codifié 028 dans l'application Hélios)

Ce titre comprend le compte suivant :

- 16.
- Titre 3 « Autres ressources » (codifié 029 dans l'application Hélios)

⁸ La composition des titres est définie dans l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant la composition des titres prévus à l'article R.314-214 du code de l'action sociale et des familles et le niveau de vote des crédits d'investissement des établissements publics sociaux et médico-sociaux (AFSA1619041A)

⁹ Le chapitre 071 comprend tous les comptes en ressources sauf le compte 16

Ce titre comprend les comptes et le chapitre suivants :

- 27 (sauf 271, 272, 273 et 2768)
- 775
- Chapitre 070 Annulations de mandats sur exercices clos 10

 $^{^{10}}$ Le chapitre 070 comprend tous les comptes en emplois sauf les comptes 16, 274, 275 et 2761